

Audioconférence ministérielle du 7 Mai

Vaccination : autorisation spéciale d'absence actée

Une nouvelle audioconférence, présidée par Madame la Secrétaire Générale Adjointe du ministère de l'économie, des finances et de la relance, a été l'occasion de faire un point de situation sur la crise sanitaire.

Première note d'espoir : l'épidémie semble régresser de façon significative sur l'ensemble du pays et les dernières statistiques fournies par le Secrétariat Général soulignent la même tendance pour les directions de Bercy.

Nous sommes loin encore d'avoir retrouvé les niveaux d'incidence de l'été dernier et en conséquence la prudence reste d'actualité, avec en priorité le respect des gestes barrières et le développement de la politique vaccinale.

Vaccinations

Tous les moyens doivent être mis en place pour amplifier la vaccination pour le plus grand nombre d'agents du ministère, dans ce but **FO Finances a demandé qu'une autorisation d'absence exceptionnelle soit accordée à tous les volontaires.**

Si le gouvernement veut gagner la bataille contre le virus, il faut donner les moyens pour tous de se faire vacciner rapidement.

Message entendu : suite à cette audioconférence, les fédérations ont reçu un mail du Secrétariat Général, annonçant que les agents peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) dans les cas suivants :

- **pour aller se faire vacciner,**
- **et lorsqu'ils ont des effets secondaires post vaccination.**

Depuis deux semaines, les agents de la surveillance des douanes font partie des populations prioritaires pour la vaccination. Le nombre d'agents concernés est transmis aux ARS par le ministère.

Celui-ci a transmis aux autorités compétentes une liste des personnels qui pourraient avoir accès en priorité aux vaccins : les agents en contact avec le public à la DGFiP, les enquêteurs de l'INSEE et de la DGCCRF.

A ce jour, aucune décision n'est encore prise au niveau interministériel.

Une campagne de vaccination sera ouverte le 18 mai à Bercy à destination des agents rattachés à la DRFiP Paris et des services douaniers de Paris intra-muros (vaccin Janssen).

D'autres centres de vaccination spécifiques pour les personnels de Lille, Lyon et Marseille, pourraient être réservés mais la difficulté d'approvisionnement de vaccins ne permet pas d'en prévoir les dates d'ouverture.

Télétravail

FO Finances a dénoncé les tentatives de certains responsables ne trouvant rien de mieux que de pousser les agents à abandonner dès maintenant le télétravail et à revenir en présentiel.

Il est vrai que bien souvent ce sont les mêmes qui, depuis plus d'un an, toujours figés dans leurs schémas du siècle dernier, considèrent cette modalité de travail comme du « non travail ».

Madame la Secrétaire Générale Adjointe a fermement rappelé que **rien ne doit changer jusqu'au 9 juin**.

Au-delà de cette date, un assouplissement très progressif est prévu mais en aucun cas un retour à l'avant-crise et même post 1er confinement.

FO Finances a rappelé sa revendication pour l'octroi d'une indemnité forfaitaire de frais en cas de télétravail pérenne mais aussi en période exceptionnelle.

Sans surprise, l'administration a renvoyé cette question aux discussions Fonction Publique sur un potentiel accord-cadre.

Risques psychologiques et isolement

Au 6 mai, **1316 agents ont fait appel à la cellule téléphonique de soutien psychologique**, qui est ouverte 7/7, 24H/24.

La répartition est proportionnelle aux effectifs de chaque direction et la répartition genrée est de 60% de femmes et 40% d'hommes.

Les deux principales raisons des appels sont : l'anxiété liée au Covid 19 et ses conséquences sur la vie professionnelle.

Il n'a pas été possible d'avoir la répartition des agents en télétravail ou en présentiel.

Restauration collective

Les règles applicables depuis quelques semaines demeurent d'actualité. La phase de déconfinement, à partir du 9 juin, pourrait être une date d'assouplissement, mais cela reste à officialiser.

Purificateurs d'air

Des études récentes démontrent la nécessité d'aérer au maximum les lieux clos, au minimum 5 minutes toutes les heures.

Le ministère de l'éducation nationale a décidé de développer l'installation de purificateurs d'air dans les salles de cours.

FO Finances a demandé leur installation dans tous les lieux présentant une grande concentration de personnel et de public.

Selon la coordinatrice nationale de la médecine de prévention, le milieu scientifique est partagé sur l'intérêt de ces purificateurs d'air et il serait prématuré de s'en doter.

FO Finances a émis le souhait que ce sujet soit intégré dans une réflexion plus prospective sur le cadre de fonctionnement des services dans les prochains mois.

La pandémie ne sera pas terminée à l'automne et il faut anticiper, ce qui a tant manqué depuis dix-huit mois.

Jour de carence

Le projet de loi relatif à la sortie de crise sanitaire prévoit le report de la suspension du jour de carence jusqu'au **31 octobre**, pour les agents victimes de la Covid 19.

FO Finances prend acte de ce report tout en réaffirmant sa revendication de la suppression pure et simple de ce jour de carence.

Liberté d'expression

L'état d'urgence a permis au gouvernement de limiter certaines libertés individuelles et collectives.

L'organisation de réunions syndicales fait partie de celles-ci. Le refus obstiné des HMI, autres que celles organisées à destination d'un collectif exerçant dans un même bâtiment, est une entrave au droit syndical.

En même temps que des menaces de sanctions sont adressées aux représentants du personnel se soustrayant à cette censure, certaines directions ne se privent pas d'organiser des webinaires ouverts à l'ensemble de leurs agents pour « vendre » leurs réformes

FO Finances a dénoncé une nouvelle fois ce deux poids, deux mesures, parfaitement injustifiable.

FO Finances souhaite que la décrue observée du nombre de malades perdure et s'amplifie rapidement pour retrouver une vie de plus en plus normale, qui ne peut se concevoir que dans un collectif de travail opérationnel.

En attendant protégez-vous.

